

# CHARTRE ETHIQUE DE L'ASSOCIATION FÉLICITÉ

Cette charte est une orientation commune des membres de l'association Félicité dont l'objectif est de redynamiser et ou de développer les communautés en mettant à contribution :

- leurs savoir-faire, compétences, talents et ressources
- la solidarité entre les nations spécifiquement entre la France et le Togo

Sa finalité est de faire évoluer de façon humaine, confortable et durable les conditions de vie des communautés togolaises principalement.

Cette charte détermine les règles permanentes relatives à la discipline. Elle s'applique à tous les membres de FÉLICITÉ qui constituent une communauté de réflexion et d'action sur tous les sujets portés par elle.

Tous les membres de FÉLICITÉ s'engagent ainsi à mettre en commun leurs connaissances et leurs activités de façon éthique et responsable pour conduire efficacement ses missions.

Les principes éthiques de FÉLICITÉ :

**Ethique et Sagesse** : FÉLICITÉ œuvre avec et pour l'Être Humain. Il est donc au centre de toutes ses actions. Chaque membre doit veiller au respect de la personne humaine et toujours agir avec modestie dans la communauté où elle œuvre.

**Intégrité** : Chaque membre de l'association doit faire preuve d'exemplarité dans l'exercice de ses missions et d'éthique vis-à-vis de l'association, l'ensemble de ses membres et des bénévoles. Le membre ne doit pas se prévaloir de ses actions pour l'association pour attribuer ou se faire attribuer des avantages ou en bénéficier, directement ou indirectement

**Confidentialité** : Chaque membre de l'association doit respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance et utiliser de façon loyale et responsable les ressources mises à sa disposition par l'association.

**Neutralité** : Chaque membre de FÉLICITÉ est tenu au respect et principes de neutralité en agissant avec impartialité, une action d'assistance et d'accompagnement déterminée uniquement par les seuls besoins de ceux dont ils émanent.

**Autonomie et Responsabilisation** : Les actions de FÉLICITÉ visent l'autonomie et la responsabilisation de tous les acteurs qui y contribuent par leurs savoir-faire, leurs talents, les compétences et ressources de chacun pour une économie durable et écologique.

**Transparence** : FÉLICITÉ s'engage à communiquer les informations claires et cohérentes sur l'ensemble de ses activités et à garder vis-à-vis des donateurs la maîtrise et le contrôle des financements.